

LES SEUILS DE PAUVRETÉ ÉTABLIS PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL SONT CALCULÉS À L'AIDE D'UNE FORMULE MISE À JOUR TOUS LES ANS ET QUI TIENT COMPTE DU REVENU PERSONNEL DISPONIBLE AU CANADA ET DES MODIFICATIONS APPORTÉES À LA RÉPARTITION DES FAMILLES DE TAILLES DIFFÉRENTES.

LE SEUIL DE PAUVRETÉ ÉTABLI PAR LE COMITÉ SÉNATORIAL EST FIXÉ À ENVIRON 50 P. 100 DU REVENU MOYEN D'UNE FAMILLE CANADIENNE, SUIVANT LA TAILLE DE LA FAMILLE, EN TENANT COMPTE DE L'INFLATION ET DU PRODUIT NATIONAL BRUT. POUR LES FAMILLES DE DEUX, TROIS ET QUATRE PERSONNES, LE SEUIL DE PAUVRETÉ SE SITUE PRESQUE EXACTEMENT À LA MOITIÉ DU REVENU MOYEN DES FAMILLES DE CES TAILLES.

STATISTIQUE CANADA: Le seuil de pauvreté est fondé sur des tendances de consommation sans cesse changeantes qui indiquent aujourd'hui qu'une famille qui dépense 62 p. 100 ou plus de son revenu pour l'alimentation, le vêtement et le logement (par opposition au critère de 70 p. 100 utilisé antérieurement) est en difficulté. Ces restrictions varient également selon la taille du secteur de résidence.

Selon Statistique Canada, le revenu de l'an dernier d'une famille de taille moyenne dont un seul parent occupe un emploi était, après avoir tenu compte du taux d'inflation, identique à celui d'il y a presque une décennie.

Dans un rapport publié sur les revenus des familles, l'organisme affirme que les familles constituées de deux parents dont un seul avait qualité de soutien avaient, en 1988, le même revenu réel qu'en 1980, c'est-à-dire \$37 351. - par rapport à \$37 449.

L'an dernier, le revenu moyen, à l'échelle du pays, des familles de tailles différentes était de \$46 185.- soit 1,8 p. 100 de plus qu'en 1987, après avoir tenu compte d'un taux d'inflation de 4 p. 100.

Il s'agit du niveau le plus élevé jamais atteint, même si la croissance réelle du revenu familial a été minime au cours des années 80 par rapport aux trois décennies précédentes, affirme Statistique Canada.